

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° 21-03-01

OBJET :
Débat d'Orientations
Budgétaires 2021 –
Commune

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2021

Affichage : 15/03/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - COMMUNE

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement, Madame NIGAY présente les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2021. Pour ce faire elle s'appuie sur le document annexé à la présente délibération.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 mars 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2021

Affichage : 15/03/2021